

a le plaisir de vous inviter à participer à la deuxième session
de formation de l'année 2019 qui aura pour thème :

« LES ÉLUS LOCAUX ET LE RISQUE PÉNAL »

Deux demi-journées vous sont proposées au travers de notre Département :

- jeudi 23 mai 2019 (9h-12h) à Carcassonne (*Maison des Collectivités - 85 avenue Claude Bernard – salle Méditerranée*) – limité à 70 places –
- mercredi 5 juin 2019 (9h-12h) à Narbonne (*Médiathèque - 1 boulevard Frédéric Mistral – amphithéâtre*)

AU PROGRAMME :

1. Les cas de mise en jeu de la responsabilité pénale des élus locaux
 - L'élu, auteur de l'infraction
 - L'élu, complice de l'infraction
2. Les infractions pénales applicables aux élus locaux
 - Les délits non intentionnels
 - L'abus d'autorité contre l'Administration
 - L'abus d'autorité contre les particuliers
 - Les manquements au devoir de probité
 - Les manquements aux règles de comptabilité publique
 - Les faux en écriture publique

INTERVENANT :

Guillaume MERLAND, Maître de Conférences à l'Université Montpellier I et Avocat au Barreau de Montpellier

Cette invitation s'adresse à l'ensemble des élus municipaux et communautaires audois.

Les formations organisées par l'Association des Maires de l'Aude sont gratuites et sont soutenues par



COUPON REPONSE

NOM - Prénom..... Fonction.....

Collectivité.....

accompagné(e) de.....

se rendra(ont) à la formation « Les élus locaux et le risque pénal » le :

jeudi 23 mai 2019 (9h-12h) à la Maison des Collectivités de Carcassonne

mercredi 5 juin 2019 (9h-12h) à la Médiathèque de Narbonne

Merci de retourner ce coupon par email asso-maires-aude@orange.fr

ou par courrier AMA - Maison des Collectivités - 85 avenue Claude Bernard - CS 60050 - 11890 CARCASSONNE CEDEX